

Règlement intérieur sur le Temps de Travail

des Agents des EPLE de la Région

Hauts-de-France

Règlement intérieur : l'organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques des Lycées.

HORAIRE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 =

1607 Heures

Du 1 septembre 2021 au 31 août 2022 : jours présence élève – année scolaire 2021/2022

Durée effective 1607 heures

A déduire :



5 jours fériés et 2 Jours de fractionnement



1558 heures

Congés, RTT, congés supplémentaires

54 jours

- ⇒ 25 jours de congés annuels
- ⇒ 23 jours de RTT pour un horaire hebdomadaire de 39 heures
- ⇒ 6 jours de congés flottant dont possibilité de prendre 2 jours en présence élève

JOURS DE PERMANENCES : 25 jours maximum

Nombre de jours qui peuvent être travaillés **254 jours**
Calculé sur la base de 5 jours travaillés par semaine

- ⇒ **176 jours** sont en période scolaire
- ⇒ **78 jours** hors période scolaire

Concernant la période de vacances scolaires (*soit possibilité maximum de 78 jours ouvrés*)

54 jours de congés

- ⇒ **25 jours** de congés annuels
- ⇒ **23 jours RTT** (*si horaire de 39 heures*)
- ⇒ **6 jours** congés flottant dont possibilité de prendre 2 jours en présence élève

Le nombre de jours hors période scolaire restant pour effectuer nos permanences 2021/2022 est donc de :

$$78 \text{ jours} - 54 \text{ jours} = 24 \text{ jours}$$

Le nombre de jours de permanence suivant vos obligations de service sera donc compris entre **5 et 24 jours maximum**

SIMULATIONS

EXEMPLE : Obligations de service : 1558 h : 176 jours effectifs présence élèves soit 35 semaines

- Si la semaine de travail est basée sur **40 h soit 8 h par jour**, le nombre d'heures qui sera effectué présence élèves sera **35 semaines et 1 jour x 40 h) = 1408 h**

Le reste à effectuer de l'horaire annuel pendant les permanences sera de

$$1558 \text{ h} - 1408 \text{ h} = 150 \text{ h}$$

- Nombre de jour de permanence à effectuer si **8 h/jour** → **18 jours et 06h00**
- Nombre de jour de permanence à effectuer si **7h/jour** → **21 jours et 03h00**

Il est donc conseillé à **CHAQUE AGENT** de vérifier s'il bénéficie bien de ses droits à congés (**25 jours de congés – 23 jours RTT – 6 jours congés flottant** soit **54 jours** (sans les récupérations).

Pour tous les emplois du temps où apparaîtrait un nombre de jours de permanence supérieur à 24, l'agent doit réclamer la différence en jours de congés compensateurs (*celui-ci n'ayant pas obtenu son droit à 54 jours de congés...*).

HORAIRES AGENTS DES LYCEES 2021/2022

(Du 1 septembre 2021 au 31 août 2022 jour présence élève année scolaire 2021/2022)

Rentrée des élèves le 2 septembre 2021 (1^{er} septembre jour de permanence)

Nombre de jours de travail effectif présence élèves

MOIS	JOURS
SEPTEMBRE	21
OCTOBRE	16
NOVEMBRE	16
DECEMBRE	13
JANVIER	21
FEVRIER	10
MARS	23
AVRIL	11
MAI	20
JUIN	21
JUILLET	4
AOUT	0
TOTAL :	176 soit 35 semaines et 1 Jour (si travail en 5 jours)

VACANCES SCOLAIRES 2021/2022 :

TOUSSAINT	⇒	23 octobre au 7 novembre 2021
NOEL	⇒	18 décembre 2021 au 2 janvier 2022
HIVER	⇒	5 février au 20 février 2022
PRINTEMPS	⇒	9 avril au 24 avril 2022
ETE	⇒	7 juillet 2022



INFOS PRATIQUES

Des questions, demandes, alertes ?

Contacts Lycées : Osama (Versant Nord) - 06.68.01.05.82 ou Francis (Versant Sud) - 06.26.34.39.47

Contacts Lycées par secteur :

Secteur	Numéro de téléphone	Nom Prénom
Douai, Valenciennes. Béthune, Arras, Lens, Liévin.	06.68.01.05.82 06.74.44.56.12 06.03.75.25.58	Osama EL GHARIB Damien STRAZER Jacques INVERNON
Lille, Lomme.	06.03.45.93.00 06.63.33.48.13	Eric BOULINGUEZ Sandrine GODART
Calais, Dunkerque, Saint-Omer.	06.81.30.27.14 06.23.35.90.75 06.01.07.75.31	Fatima SEGHIR André GUILLEMOT Antoine GUILLEMOT
Boulonnais.	06.95.27.32.23	Pascal VAMBRE
Avesnois, Cambrais.	06.68.01.05.82 06.74.35.27.83	Osama EL GHARIB Patrice LAMART
Roubaix, Tourcoing, Haubourdin, Flandre—Lys	06.68.01.05.82 06.98.02.03.58	Osama EL GHARIB Christine VILLE
Picardie.	06.26.34.39.47 06.61.84.67.89	Francis PESANT Sylvain GRIMAUX

Merci de signaler au syndicat CGT tout changement d'adresse pour une bonne réception de nos communications syndicales, reçus...etc

N'hésitez pas à contacter la CGT !

